

DELIBERATION

05 (2.2)

Le 21 février 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROU, LEVET, ESCOFFIER, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame RIVIERE, Madame DUCREUX à Madame MARTY, Monsieur LUIRE à Monsieur J. BEAL, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Monsieur CEYTE à Monsieur MARRET,

Absente : Madame KHEBRARA

Secrétaire : Madame RIVIERE

Objet : Autorisation de signer une demande de permis de construire pour le centre d'interprétation de la 1^{ère} ligne de chemin de fer

Monsieur le Maire rappelle que le 29 novembre 2018, l'Assemblée délibérante a assisté à la présentation du projet de centre d'interprétation de la 1^{ère} ligne de chemin de fer par l'Atelier des Charrons.

Il indique qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du centre d'interprétation, comprenant notamment, une halle aux marchandises, un tunnel sur la voie ferrée et pour la transformation de l'actuel bâtiment de la gare d'Andrézieux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe PANGAUD) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire pour le projet susmentionné.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 février 2019

Le Maire
Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190222-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019

Affichage : 22/02/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK